



Hôtel de Ville 7, rue Pierre Paulhac 33740 Arès
T : 05 56 03 93 03 - F : 05 56 60 26 30
contact@ville-ares.fr - www.ville-ares.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil Municipal se réunira à la salle du conseil ,

Le Mercredi 28 Septembre 2022 à 19 H 00

Affiché, le 21 Septembre 2022

ORDRE DU JOUR



Sessionordinaire

(Voir Annexe jointe)



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Septembre 2022

ORDRE DU JOUR

1. Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Rapporteur : Renaud CHAMBOLLE

2. Concession de distribution d'énergie du gaz naturel : compte rendu du concessionnaire pour l'année 2021.

Rapporteur : Jacques BAILLIEUX

3. Abrogation de la délibération N° 08-07-2021 du 30 septembre 2021 : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : modification d l'indemnité de fonction de sujétions et d'expertise (IFSE).

Rapporteur : Claudine BOUE MANDIL RAYMOND

4. Adhésion de la commune à la centrale d'achats AGAP Pro.

Rapporteur : Jean-Marc CAZANOBE

5. Déplacement du monument aux morts.

Rapporteur : Xavier DANÉY

6. Organisation d'un séjour par l'accueil de loisirs du 24 au 28 octobre 2022 pour les 9/12 ans.

Rapporteur : Pascal LARMINACH

7. Décision modificative 1 : Budget 2022 de la régie municipale de l'Office de Tourisme.

Rapporteur : Nicolas SEIGNEURIN

8. Reprise de provisions : budget communal 2022.

Rapporteur : Jacques BAILLIEUX

9. Autorisation de goudronnage.

Rapporteur : Charles BERRY

10. Droit de préemption commercial : délimitation de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Rapporteur : Jacques BAILLIEUX

11. Créations de postes : modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : Claudine BOUE MANDIL RAYMOND

Questions diverses